



TEXTE ADOPTÉ n° 160  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

19 juillet 2023

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du protocole du 30 avril 2010  
à la convention internationale de 1996 sur la responsabilité  
et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer  
de substances nocives et potentiellement dangereuses*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture après engagement de la procédure  
accélérée, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat :* **219, 616, 617** et T.A. **116** (2022-2023).

*Assemblée nationale :* **1277** et **1438**.

---

### **Article unique**

Est autorisée la ratification du protocole du 30 avril 2010 à la convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses (ensemble une annexe), signé par la France à Londres le 25 octobre 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 juillet 2023.*

*La Présidente,*

*Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

---

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 1277.